

# Le Colporteur



La lettre d'information du pays valloirin

N°10 - FÉVRIER 2011

Valloire  
SAVOIE GALIBIER  
FRANCE



Jean-Baptiste Grange

**Kitzbühel, Schladming : EXCEPTIONNEL !**

Chères Valloiriches, Chers Valloirins,

Pour cette nouvelle année 2011, je vous présente à vous ainsi qu'à toutes vos familles et proches, mes meilleurs vœux.

Que celle-ci vous apporte tout le bonheur espéré, la santé et la réussite dans vos projets.

Les vacances de Noël et du Jour de l'An se sont terminées avec une fréquentation acceptable.

Les prévisions pour cet hiver sont à peu près similaires à la saison passée. Seul bémol pour les vacances de Pâques qui se situent un peu tard dans la saison : les clients ont du mal à se projeter aux sports d'hiver à cette période.

Lors de la réunion publique d'automne, les projets de rénovation du massif de la Sétaz ainsi que ceux liés à la base de loisirs vous ont été présentés.

Concernant la rénovation du massif de la Sétaz, une commission (composée de la SEM et des acteurs socio-professionnels de la station a travaillé pendant 8 mois avec l'aide d'un bureau d'études extérieur.

Je tiens à les remercier pour ce travail. Il s'agit d'une rénovation des remontées mécaniques arrivées en fin de vie. Il nous faudra donc améliorer le domaine existant tout en essayant d'apporter à ce domaine une attractivité plus importante.

Le projet global avec remontées mécaniques, travaux de pistes et neige de culture s'élève à 18M d'euros.

Le plus difficile aujourd'hui est de trouver le moyen de financer ces investissements.

Concernant la base de loisirs, l'objectif a été tout d'abord, de faire un état des lieux de l'existant et d'apporter une partie supplémentaire d'activités visant le bien-être, la balnéothérapie, la remise en forme ainsi qu'un centre aqua-ludique.

Le travail des élus, de la SEM Valloire ainsi que du Cabinet Agora a abouti à un projet qui a permis de déterminer un programme intéressant avec un investissement entre 15 et 18M d'euros. Ceci représente beaucoup d'investissements qu'il faudra parvenir à financer.

Concernant le PLU (Plan Local d'Urbanisme), l'objectif est toujours d'essayer de le présenter à la moitié de l'année 2011. La commission travaille régulièrement sur ce projet important pour l'avenir de notre commune.

Pour le projet de l'Hôtel de la Sétaz, le dossier a évolué favorablement. En effet, un compromis de vente a été signé avec un promoteur avec l'accord du Conseil Municipal pour la construction d'un établissement 4 étoiles d'une capacité de 95 à 105 chambres. Celui-ci comprendra une salle de séminaire, une piscine avec sauna et hammam ainsi qu'un restaurant. Le projet devrait aboutir pour une ouverture hiver 2013/2014.

D'autre part, les services techniques répondent toujours présents, je tenais donc à les remercier pour leur capacité à accepter de nouvelles tâches et les différents travaux techniques. Cela met en valeur tout le service.

Je souhaiterais aussi remercier tous les élus pour l'engagement au sein du Conseil Municipal ou dans les différentes commissions, les réunions sont nombreuses et l'implication de chacun reste très sérieuse pour travailler ensemble sur les différents projets importants de la commune.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une très bonne année 2011.

Le Maire,  
Christian GRANGE

# La commune a retenu plusieurs projets

qu'elle mettra à l'étude ou qu'elle finalisera pendant l'année 2011 :

- Les travaux du Centre de Secours (SDIS) se termineront au printemps 2011.
- Les travaux de rénovation, d'agencement de la salle polyvalente et de ses abords s'achèveront au printemps 2011.
- L'achat du mobilier de cette salle, ainsi que celui de son matériel informatique et audio visuel sont en cours.
- La mise en place d'un dégrilleur pour la protection, la régulation et la mise en service de la microcentrale des eaux usées, courant 2011.
- La traversée du hameau des Verneys (voirie et trottoirs).
- Poursuite de l'implantation des conteneurs semi-enterrés sous réserve du foncier et des réseaux.
- Au Serroz : fin de l'aménagement du virage.
- Approbation du PLU.
- Base de loisirs à l'étude.
- Réhabilitation des logements des gendarmes à l'ancienne gendarmerie, du bureau de la Poste, de Radio Valloire.
- 2<sup>ème</sup> tranche des panneaux d'entrée de hameaux et signalétique.
- Fin des travaux sur l'éclairage public à Bonnenuit.
- Achat d'un véhicule poly benne avec 5 bennes.
- Travaux d'aménagement et repeuplement de la forêt communale par l'ONF.
- Pose de nouvelles illuminations de Noël secteur Tigny-le Praz.
- Recherche d'une source d'eau potable sur le secteur du Crey du Quart.
- Renforcement du réseau d'eau potable sur l'Épinette et Mollard-Villards.
- Assainissement secteur du Dorvet et de l'Archaz.
- Préparation du réaménagement de la Route des Villards entre la place de la Mairie et la patinoire par la reprise des réseaux.
- Renouvellement du mobilier dans les appartements saisonniers de la Fornache.
- Construction aux normes d'un dépôt d'explosifs (pour le service des pistes).

Cette liste reflète les priorités arrêtées à ce jour. Ces priorités seront susceptibles d'évoluer en fonction des économies réalisées, ce qui permettra d'entreprendre de nouveaux projets.

## VALLOIRE RÉSERVATIONS

# Le point sur la fréquentation

**En ce début d'hiver, les incertitudes liées au remplissage de la saison qui arrive sont nombreuses. C'est en effet un hiver qui cumule les difficultés.**

Tout d'abord Noël et le jour de l'an qui sont un samedi, ce qui nous a obligés à commencer la saison avec des séjours décalés, puis une semaine tronquée début janvier afin de revenir au samedi/samedi. Ce n'est jamais très bon pour le remplissage, 15 à 20% de baisse pour les fêtes nous dit la société Comète...

Ensuite, des vacances scolaires de février décalées d'une semaine et donc très tardives. Même scénario pour les vacances de Pâques, ce qui n'est pas bon, surtout avec Pâques placé très tard cette année...

Et enfin, une crise qui semble nous rattraper cette année et une morosité ambiante prononcée qui rend les clientèles (aussi bien Françaises qu'étrangères) très timides. Dans ce contexte, même si peu de gens renoncent à leurs vacances, la tendance est tout de même à l'économie et au système D afin de dépenser le moins possible. Être radin c'est à la mode, la chasse aux promos est lancée !

Dans ce contexte compliqué, les chiffres de remplissage Comète au 1er décembre donnent pour Valloire une baisse prévisionnelle de l'ordre de -5% (en partie liés à la perte de 400 lits professionnels, principalement aux Charbonnières). C'est dans les périodes difficiles qu'une centrale de réservations solide prouve toute son utilité et Valloire Réservations réalise une bonne performance puisqu'au 1er décembre nous sommes en progression de 1,5%.

Cette performance s'explique sans doute par la confiance que nous accordons notre socle important de clientèle fidèle, notre bon rapport qualité prix que ce soit au niveau des packages ou de l'hébergement simple, la qualité reconnue de notre service ou encore la multitude de déclinaisons de packages ou séjours à la carte.

Mais ce sont également les importants investissements permanents faits en commercialisation station qui nous permettent de rester performants dans les périodes plus difficiles. Outre nos partenariats habituels (voyages Auchan, Locasun,

Skiinfo, vacances.com, Transvalquad, salon du 4x4, cinéma de Valloire, programme d'animation, participation au budget « actions station »...) de nouvelles actions ont été mises en place cette année :

- Fabrication de « buffs » (tour-de-cou multi-usages) siglés distribués à nos clients à leur arrivée (en remplacement des sacs donnés depuis plusieurs années)
- Campagne web sur la Belgique pour les vacances de printemps
- Campagne web sur la France pour l'été 2010
- Participation au financement du Multipass été 2010 à 1€ grâce aux dividendes versés par la SEM.

Cet automne, nous avons également réalisé de gros investissements structurels :

- Création d'un nouveau site Internet (l'ancien avait 3 ans) en adéquation visuelle avec celui de l'office de tourisme, permettant de gérer de multiples passerelles et une gestion commune de nos informations.
- Mise en place d'un nouveau moteur de recherche plus performant pour notre réservation en ligne, permettant une recherche plus intuitive par le biais de retours d'informations par des flux XML.
- Changement de notre serveur de réservation

Cet automne, nous avons également relancé notre dynamique de partenariat avec les hôteliers en incitant, par le biais d'une formation, l'installation du logiciel ReservIT dans les 5 hôtels de la station qui n'en étaient pas encore équipés.

Ce logiciel leur permet de mettre en ligne un stock de disponibilités sur la plateforme station, et nous pourrions ainsi utiliser ce stock pour effectuer nos réservations sans devoir interroger systématiquement les hôteliers sur leurs disponibilités.

Valloire Réservations est un outil servant l'intérêt général qui est et souhaite rester impliqué au premier plan dans la commercialisation de Valloire, dans un partenariat privilégié et s'inscrivant sur la durée avec la Mairie de Valloire, l'Office de Tourisme et la SEM Valloire.

# Petit guide d'usage des semi-enterrés

Les semi-enterrés sont apparus à l'automne et sont entrés en fonction à la saison d'hiver 2011. Leur mise en service en a troublé plus d'un. C'est vrai qu'il n'est pas très facile de changer ses habitudes. Tout d'abord il y eut la fermeture des anciens abris poubelles sur les sites des nouvelles implantations et ensuite la collecte par le camion du SIRTOMM, le matin, de bonne heure et d'une manière rapide et discrète. Une ambassadrice du SIRTOMM est venue expliquer et remettre des sacs de tri sélectif. Cette personne a été assez bien reçue, dans l'ensemble, mais a dû aussi affronter de vives réactions de la part de quelques particuliers, alors qu'elle n'était pour rien dans l'implantation des semi-enterrés. Elle s'était seulement déplacée pour informer ! Valloire n'est en rien différent des nombreux villages où l'implantation est très vite entrée dans les mœurs. D'autre part, il est à remarquer que sur certains sites, le verre n'est pas mis dans le conteneur à verre mais que des sacs remplis de bouteilles gisent à côté attendant les bonnes volontés. Sur d'autres ce sont les cartons ! Espérons qu'avec les conseils ci-dessous, tout rentre très bientôt dans l'ordre.

Depuis début décembre, vous n'avez pu échapper à cette évolution dans le paysage valloirin, à savoir l'implantation et la mise en service de conteneurs semi-enterrés (CSE) dans différents quartiers et hameaux de Valloire.

Installés en concertation entre la commune et le SIRTOMM (Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne), ces conteneurs ont suscité diverses remarques, auxquelles cet article va tenter de répondre.

## Pourquoi des conteneurs semi-enterrés ?

Depuis 2004, le SIRTOMM s'est lancé dans une phase d'équipement en CSE des secteurs à forte variation de population, comme les stations touristiques par exemple. En effet, il n'était pas rare, lorsque la collecte s'effectuait en bacs roulants, de voir les fréquences être multipliées par 7 du jour au lendemain, et ce pendant les 4 mois de saison. Pour maîtriser ces coûts de collecte, qui sont forcément répercutés sur votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le CSE est une arme très efficace.

## Des avantages

Les CSE proposent un stockage en profondeur et non plus en surface, comme cela était le cas avec les bacs roulants. Ainsi, un conteneur de volume 5m<sup>3</sup> remplace 7 bacs roulants de 750 L. Par conséquent, qui dit « volume de stockage plus important » dit aussi « collecte moins fréquente ».

Le stockage en profondeur permet également de supprimer les nuisances olfactives puisque la température reste stable, à l'opposé des bacs roulants qui avaient parfois tendance à cuire au soleil ...

La disposition des CSE facilite également les possibilités de tri et en améliore ainsi sa qualité. En effet, par votre geste de tri au quotidien, vous êtes les premiers acteurs du bon recyclage de vos déchets.

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols

Par arrêté du 24 janvier 2011, le maire de la commune de Valloire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur un projet de modification n°15 du Plan Occupation des Sols. A cet effet, M. Denys GODARD domicilié 331, rue Saint Pierre à St Jean de Maurienne a été désigné par M. le Président du Tribunal administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Valloire du 14 février au 18 mars 2011 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture où chacun pourra prendre connaissance du dossier et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Valloire.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :

- lundi 14 février 2011 de 15 h à 16 h
- mardi 1er mars 2011 de 15 h à 16 h
- vendredi 18 mars 2011 de 16 h à 17 h.

Son rapport et ses conclusions transmis au maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie.

Enfin, le CSE offre aussi une meilleure intégration esthétique et une meilleure image qu'un alignement de bacs roulants le long d'une route.

## Une contrepartie

Toute médaille ayant son revers, il est nécessaire, en contrepartie, d'effectuer un changement dans ses habitudes. Celui-ci consiste à effectuer un peu plus de distance pour aller déposer ses déchets.

En effet, compte-tenu du coût du matériel (environ 4000 €/pièce), il serait déraisonnable de remplacer chaque point d'apport actuel en bacs par un point de CSE. Les CSE perdraient alors leur raison d'être.

Par ailleurs, les implantations obéissent également à une logique de productions d'ordures par secteur, ainsi qu'à des impératifs techniques (disponibilité foncière communale, absence de réseaux souterrains, possibilités d'accès et de stationnement pour le camion de collecte ...)

Voilà pourquoi certains secteurs se sont vus invités à porter leurs ordures plus loin : sans effort collectif, il ne peut y avoir d'optimisation.

## Utilisation

Les CSE implantés sont de 3 types :

- Couvercle gris pour ordures ménagères : les ouvertures sont dimensionnées pour recevoir des sacs allant jusqu'à 100 L. Vous l'avez donc compris, il est nécessaire de déposer ses ordures en sac, et non en vrac. Simple question d'hygiène et de respect.

- Couvercle jaune pour emballages recyclables et papiers : si vous étiez absents lors du passage de l'ambassadrice de tri du SIRTOMM, des fiches mémos du tri sont disponibles en mairie, ainsi qu'à l'office de tourisme.

Si vous trouvez les ouvertures trop petites, c'est normal : ces conteneurs sont conçus pour recevoir les emballages ménagers et papiers en vrac, ce afin de faciliter le tri.

## Passage à la TV tout numérique

Vous entendez parler du prochain passage à la télévision tout numérique pour le département de la Savoie. Quelques réponses à votre questionnement :

**Quand ?** le 20 septembre 2011.

### De quoi s'agit-il ?

Le passage à la télévision numérique, c'est l'arrêt du signal analogique hertzien et son remplacement par un signal numérique hertzien.

### Qu'est-ce-que cela va changer ?

Bénéfices immédiats : 19 chaînes gratuites notamment de chaînes en haute définition, une meilleure qualité d'image et de son et le déploiement des réseaux mobiles de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> génération.

### Que faudra-t-il faire ?

Inutile de changer de poste de télévision ni de supprimer l'antenne râteau. Il suffit d'avoir une prise PériTel sur son poste pour pouvoir brancher un adaptateur TNT. Les postes achetés après mars 2008 sont équipés d'un adaptateur TNT intégré. En immeuble doté d'une antenne collective ; il est important de vérifier auprès du syndic ou du gestionnaire d'immeuble que l'antenne collective est compatible avec la réception des signaux numériques.



### EMBALLAGES + PAPIERS

Uniquement des bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, cartons, emballages métalliques, papiers journaux, magazines...  
Ne pas mettre de pots de yaourt, petit suisse... ni de film, sac ou boîte en plastique, pas de barquette en polystyrène, pas de carton sali, de papiers absorbants, ni de mouchoirs sales.  
Les emballages doivent être vides. Les films plastiques qui entourent les roues doivent être retirés.



### ORDURES MÉNAGÈRES

Les pots de yaourt en plastique, les pots de crème et de fromage blanc, les pots de glace, les mouchoirs usagés, les sacs plastiques, les barquettes en polystyrène, les barquettes de jambon et de lardons, les couches culottes, la vaisselle, les pots de fleurs...  
Les épluchures, les coquilles d'œufs et certains déchets alimentaires peuvent aller dans votre compost !

L'ouverture réduite permet d'éviter une pollution par les ordures ménagères, ou l'introduction de gros cartons qui mangent toute la place disponible.

Pour ces derniers, 2 solutions : soit les découper et les plier, soit les apporter en déchèterie.

- Opercule vert pour bouteilles et bocaux en verre : là encore, les ouvertures sont plus petites pour éviter la pollution par des déchets ménagers. Ne pas trier son verre, c'est multiplier par 20 le coût de ce déchet !

## Dans tous les cas

Utiliser les 2 couvercles ou opercules disponibles pour remplir intégralement les CSE.

Si un conteneur est plein, regarder si le CSE voisin (de même couleur, bien sûr) l'est aussi, afin d'éviter les dépôts au sol.

Si vous doutez des consignes de tri, fiez-vous à l'autocollant présent sur le couvercle et/ou sur la façade et vous ne vous tromperez pas. Trier, c'est bien, mais bien trier c'est encore mieux !

## Collecte et développement futur

Pour cette saison de démarrage, les collectes des CSE OM sont prévues 3 fois par semaine (mardi-vendredi-dimanche), celle des CSE jaunes 1 fois/semaine (milieu de semaine) et celle du verre se fera selon le remplissage observé.

Ces fréquences sont appelées à être réduites dès que les volumes collectés seront moindres.

Par la suite, le SIRTOMM et la commune de Valloire envisagent bien entendu le développement de l'implantation des CSE : actuellement, 55 CSE sur les 78 prévus en « 1ère tranche » sont en service. Suite attendue au printemps, sous réserve bien sûr de la faisabilité technique selon les quartiers

## Pourrez-vous recevoir la télévision numérique ?

Certaines zones de Valloire pourraient ne pas capter le signal numérique, dans ce cas des aides seraient allouer pour l'équipement numérique (différentes possibilités).

## Quelles aides pouvez-vous avoir ?

La loi a prévu des aides financières qui s'appliqueront sur le poste principal de la résidence principale.

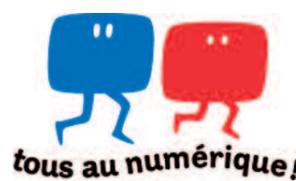
## Qui peut vous renseigner ?

Une campagne d'information sera diffusée dans la presse quotidienne et la presse TV régionale ainsi qu'à la télévision et à la radio. La mise à disposition de documents d'informations et d'explications.

## Où se renseigner ?

Au 09 70 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h)

Un site internet : [www.toutaunumerique.fr](http://www.toutaunumerique.fr)



# Agrandissement de l'EHPAD La Provalière

Notre Maison de retraite, qui s'appelle officiellement EHPAD, passera de 48 lits permanents à 71 lits permanents + 2 hébergements temporaires + 1 accueil de jour (soit 74 places au total)

Les travaux d'agrandissement de l'EHPAD seront terminés aux environs de Pâques.

Le mobilier devrait être livré complètement à fin Février.

Les transferts des résidents dans la partie neuve interviendront ensuite, pour permettre la réhabilitation de la partie ancienne du bâtiment.

## Studios

Les 4 studios de 39 m<sup>2</sup> et l'appartement type T2 de 75 m<sup>2</sup>, construits au rez de chaussée de l'extension, seront disponibles à la location à partir du 2<sup>e</sup> trimestre 2011.

Ces logements sont prévus pour des personnes âgées, ne relevant pas encore de l'Institution ou handicapées vieillissantes.

Elles pourront disposer, à leur demande, de bénéficier de certains services de l'EHPAD :

Possibilité de prendre les repas à l'EHPAD avec les résidents ou de bénéficier du portage à domicile.

Autres services : téléalarme, animation, coiffeur...

Montant du loyer studio : 185,00 € - hors charges Montant du loyer T2 : 357,00 € - hors charges

Possibilité d'aide au logement

Disponibles à partir de février 2011.

Renseignements : 04.79.59.20.96

Cet hébergement est conçu pour être un palier rassurant avant éventuellement un hébergement en institution.

Les personnes intéressées devront s'inscrire auprès de l'EHPAD La Provalière (04.79.59.20.96) ou de la Communauté de Communes Maurienne-Galibier (04.79.56.52.54).

## Restructuration de la Maison de l'Enfance

L'intérieur du bâtiment de la Maison de l'Enfance, qui regroupe la Halte-garderie et le Relais d'Assistantes Maternelles, a été restructuré afin de créer un local buanderie et ménage ainsi qu'un coin repas pour le personnel.

Un petit kiosque pour ranger jeux et poussettes a été construit à l'extérieur. La maison de l'enfance fêtera au printemps 2011 ses 10 ans !!!

## Contrat cantonal enfance jeunesse

Il s'agit de définir des perspectives de développement pour les 4 prochaines années (2011-2014) dans le cadre du renouvellement du contrat cantonal enfance jeunesse, avec nos principaux soutiens en la matière que sont le Conseil Général et la CAF.

Cette démarche de renouvellement implique une organisation



stratégique avec un groupe de pilotage, un comité stratégique et des groupes thématiques, qui ont travaillé depuis octobre 2010. Cette démarche concerne la petite enfance (0+ à 5 ans), l'enfance (5 à 12 ans) et la jeunesse (12 à 18 ans). Les projets résultant de ces travaux devraient être présentés, pour décision, au Conseil Communautaire en mars 2011.

## OPAH

La précédente OPAH menée par la Communauté de Communes qui s'est achevée en 2009 a permis de réhabiliter 156 logements (118 logements de propriétaires occupants et 38 logements locatifs) pour un montant de 2.298.817 € HT de travaux et 691.314 € de subventions accordées.

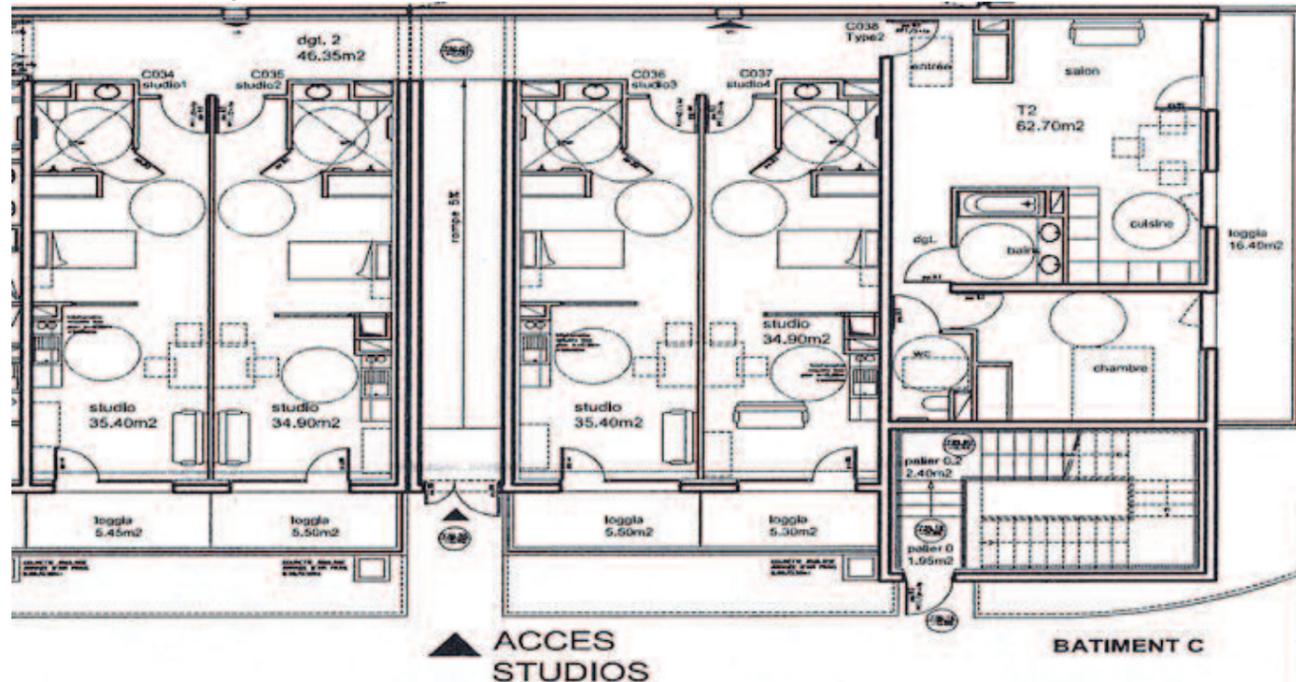
Aussi, fort de ce bilan, la Communauté de Communes Maurienne Galibier et le Syndicat Intercommunal du canton de Modane ont décidé de lancer conjointement sur les deux cantons une étude préopérationnelle qui est réalisée par Habitat et Développement afin de mettre en place une nouvelle OPAH.

Dans ce cadre, les habitants ont reçu une enquête publique au mois de décembre afin de faire le point sur leurs besoins en travaux. Cette enquête concernait tous les logements occupés à titre de résidence principale ou vacants à rénover, ou mis en location.

Les priorités de la nouvelle OPAH concerneront :

- l'amélioration thermique des logements ou copropriétés,
- l'adaptation des logements pour les personnes âgées ou au handicap,
- la mise aux normes de décence et de salubrité des logements.

Le programme d'actions sera présenté aux élus de la Communauté de Communes en avril 2011 pour un démarrage 2<sup>ème</sup> semestre 2011.



## État-civil

### NAISSANCES

#### Naé Rapin

née le 5 septembre 2010 à Valence  
fille de Nicolas Rapin et de Julie Malsert.

#### Zadie Debroux

née le 1<sup>er</sup> décembre 2010 à Grenoble  
fille de François Debroux et de Gaëlle Bonnardot.

#### Élouan Cruaud

né le 13 décembre 2010 à Chambéry,  
fils de Delphine Martin et Cédric Cruaud

#### Romane Guerraz

née le 25 décembre 2010 à St-Jean-de-Maurienne,  
fille de Antoine Guerraz et de Julie Dinard.

#### Jeanne Festanti

née le 7 janvier 2011 à St Jean-de-Maurienne  
fille de Erik Festanti et de Cathy Lavenne.

#### Louis Iaccarino

né le 9 janvier 2011 à St-Jean-de-Maurienne  
fils de Stéphane Iaccarino et de Mélanie Tritz.

#### Marilyse Bois

née le 13 janvier 2011 à St-Jean-de-Maurienne  
fille de André Bois et de Nathalie Rebillard.

#### Ethan Michelland

né le 29 janvier 2011 à Grasse (06)  
fils de Cyril et Céline Michelland

### DÉCÈS

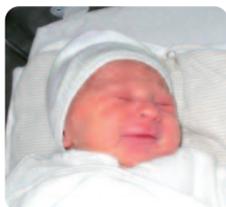
**Michel Falcoz** le 19 octobre 2010 à Lyon âgé de 68 ans.

**Daniel Martin** le 21 novembre 2010 à Valloire âgé de 60 ans

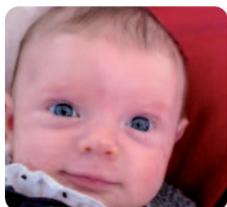
Ces deux hommes appartenaient à des familles connues de Valloire et étaient reconnus pour leur attachement au village. Le premier retraité TELECOM a été, à un moment de sa carrière, responsable du projet sur l'opération de sécurisation de la liaison téléphonique Chambéry-Belley. Il a eu l'idée de l'immersion du câble à fibres optiques dans le lac du Bourget et pensait que la pose de câbles dans les lacs savoyards et haut-savoyards faciliterait les liaisons de télécommunications dans un contexte géographique difficile tout en diminuant les coûts. Le second, kinésithérapeute installé à Albertville, n'avait de cesse de retrouver le plus souvent possible Valloire dont il aimait tant les paysages et les habitants qu'il photographiait souvent. Nous garderons d'eux des souvenirs émus.

Toutes nos condoléances aux familles.

Naé



Zadie



Élouan



Ethan



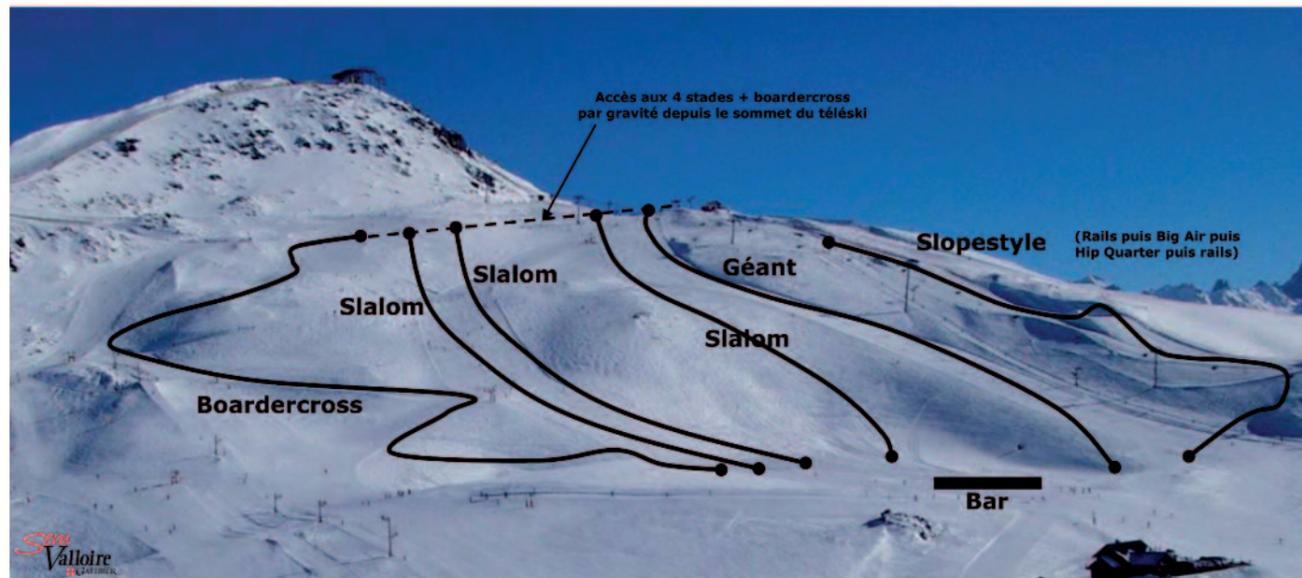
# Challenge des moniteurs

Sur le plan sportif et festif il y aura, du 18 avril au 23 avril : le Challenge des Moniteurs. Cet évènement, le premier du genre en Maurienne déroulera ses épreuves sur les pentes du Crey du Quart, rassemblera 16 écoles du Ski Français de Maurienne : Bonneval sur Arc, Bessans, Termignon, Val Cenis, La Norma, Aussois, Val Fréjus, La Toussuire, Le Corbier, Saint-Jean d'Arves Albiez, Saint-François Longchamp, les Karellis, Saint-Colomban des Villards, Saint

Sorlin d'Arves, Valmeinier et Valloire.. Cet évènement, réunira tous les membres de l'Equipe de France de ski, mobilisera les Remontées Mécaniques de la SEMValloire pour l'ouverture des pistes très tôt le matin et pour la neige de culture, l'Office de Tourisme pour l'accueil, les lycées professionnels de St-Michel et de la Motte Servolex pour la mise à disposition d'élèves-moniteurs de ski, attirera jusqu'à 3500 personnes par jour dans la station. Cet évènement comprendra

de nombreuses compétitions en ski alpin, ski de fond, boarder-cross, snowboard, skier cross, slopestyle, télémark. Au programme, un grand nombre d'animations de fin de journée et de début de soirée : fondue géante, concours de jeux savoyards, tournoi de pétanque, bals et orchestres. Pour la réussite de l'évènement et son organisation on aura besoin d'un minimum de 250 personnes. Si vous êtes libres cette semaine là, faites-vous connaître et inscrire à l'ESF.

Schéma d'implantation freestyle + alpin



## [Brèves]

### DON DU SANG

La prochaine collecte de sang aura lieu le 7 mars 2011 de 8h à 10h30 (le lieu sera communiqué sur les affiches)

### TRIALP

Un service gratuit pour les utilisateurs.

Pour le respect de l'environnement, pour le respect de la législation qui interdit formellement le rejet de ce type dans le réseau d'assainissement, pour la valorisation de ce déchet, pendant la saison d'hiver 2011, la collecte des huiles et graisses de cuisine usagées aura lieu les 18 février, 18 mars et 22 avril entre 9h et 13h. Renseignez-vous en mairie pour savoir comment se procurer les bidons TRIALP. Sinon allez à la déchetterie spécialement équipée pour recueillir ce type de déchet.

### BANQUE ALIMENTAIRE

Monsieur Pinget, responsable du secteur St-Jean, St-Michel, St-Etienne-de-Cuines, Hermillon, et Valloire, remercie chaleureusement les valloirins pour leur participation active à la collecte. Sur ce secteur ce sont 9100 kilos de produits qui ont pu être distribués aux plus démunis de la Savoie.

### AVSP - MARCHÉ DE NOËL

Le projet d'adduction d'eau au Maroc pourrait voir le jour à l'été 2011 grâce à nouveau à la générosité des valloirins et des touristes et au dévouement des bénévoles de l'association qui ont ainsi récolté 1150€ pendant les 3 jours du Marché.

### MUCOVISCIDOSE

Les Flambeaux de l'Espoir se dérouleront le jeudi 10 mars. Informations sur la maladie au chalet sur la place de la Mairie, vente des flambeaux qui seront utilisés lors des descentes aux flambeaux enfants avec l'ESF et celle des adultes avec l'ESF, vente de vin chaud et de chocolat chaud. Une belle journée de solidarité pour lutter contre cette terrible maladie. Maquillages et tours de calèche.

### MAIRIE : SITE WEB EN LIGNE

Site web : [mairie-valloire.fr](http://mairie-valloire.fr), en permanence réactualisé.

### VACCINATIONS - DÉPISTAGE

Une équipe de professionnels de santé vous propose gratuitement et sans rendez-vous une mise à jour de vos vaccinations, un dépistage anonyme du sida, des hépatites et des infections sexuellement transmissibles le Jeudi 17 février de 14h à 18h au Centre Culturel (apporter votre carnet de santé, inutile d'être à jeun). Résultats des tests de dépistage et vaccination éventuelle le Jeudi 24 février.

### NAVETTES TOURISTIQUES INFOCOM

Après l'essai lors des vacances de février 2010 d'une navette nocturne à l'initiative des commerçants de Valloire, et afin de renforcer l'offre de services aux touristes la commune a initié une démarche partenariale. Une société de communication est en train de démarcher les commerçants, les artisans et les hébergeurs de la station pour financer l'acquisition d'un véhicule de transport en commun qui serait mis à disposition de la commune et qui serait porteur d'encarts publicitaires. De son côté, la commune prendrait en charge les frais de fonctionnement du véhicule (salaire et hébergement du chauffeur, carburant et assurance). Le budget global serait ainsi équitablement partagé. Dans l'hypothèse la plus favorable : une navette journée pourrait fonctionner dès cet été. Et si l'essai est concluant : la mise en place d'un service de navette nocturne l'hiver prochain. La réussite de ce projet dépend de l'accueil que vous réserverez au commercial et de votre participation

### COMPOSTEUR COLLECTIF

Depuis 2 ans un composteur est à la disposition des élèves et des familles à l'école. Pensez à y apporter vos épluchures ou vos déchets. Nous aurons plus de compost dans notre jardin et vous diminuerez le poids de votre poubelle.

On peut mettre dans le composteur : les épluchures de fruits et légumes, le marc de café, le thé, la tisane, les coquilles d'œufs écrasées, un peu de papier essuie-tout ; les feuilles mortes, la sciure de bois, les petits branchages,

la tonte d'herbe, les fleurs fanées ; on ne peut pas mettre : le citron, l'orange, le pamplemousse, l'ail, l'oignon, la viande, le poisson, le fromage, le lait, les mouchoirs usagés, la litière ou les déjections animales, les gros branchages. Le compost est un mélange, de déchets de cuisine et du jardin qui se décompose grâce aux petites bêtes du sol. Au bout de 6 mois à 1 an on obtient du terreau qui est bon pour les plantes du jardin. Il nourrira et améliorera la terre du jardin.

**Christian Grange, cité à comparaître**, en son nom personnel, par le procureur de la République, dans le cadre de la foire du tout terrain 2009, au motif d'avoir autorisé des essais de véhicules sur le terrain de moto-cross de Pratier et d'en avoir laissé circuler dans des espaces naturels, a été **relaxé**. Les parties civiles, à savoir : VNEA, la FRAPNA, Mountain Wilderness et Vivre en Maurienne ont été déboutées de leurs demandes.

### RÉVISION DU POS EN PLU

La Mairie de Valloire vous invite à une réunion du conseil municipal le **mardi 15 février 2011 à 20h30** en mairie. Débat d'orientation du PADD\* (projet d'aménagement et de développement durable) suivi d'une réunion publique.

### RÉSULTATS DU CONCOURS DÉPARTEMENTAL DES MAISONS FLEURIES

**Habitation à décor floral visible sur la voie publique**  
Girard Claudie, Le Serroz

**Balcons, terrasses visibles de la voie publique**

Savoye Étienne, La Ruaz

Rol Geneviève, Le Praz

**Commune montagne 1000 à 1499 habitants**

1<sup>er</sup> prix : Valloire

### UNE NOUVELLE NAVETTE

Du dimanche 13 février au vendredi 11 mars, une navette supplémentaire destinée aux employés de la station sera mise en place. Départ 8h15 du Col, arrêt : les Granges, la Curia, les Choseaux-ville haut et bas, arrivée rond-point du Chamois 8h25. Pour réduire le nombre de véhicules dans la station.

# Comptes rendus de conseils municipaux

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 NOVEMBRE 2010

Le Conseil Municipal de Valloire s'est réuni le mardi 09 novembre 2010 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Maire.

**Présents :** MM. Christian GRANGE - Adrien SAVOYE - Jacques MARTIN  
Cyrille JULLIEN - Pierre CORNU - Denis CHANCEL - Gérard VUILLERMET  
Michel VIALLET - Jean NORAZ - Denis VINCENT - MME Alberte RETORNAZ

**Représenté :** M. Jacques PRAT (donne procuration à Christian GRANGE)  
M. Bernard GRANGE (donne procuration à Denis VINCENT)  
M. Philippe GRANGE (donne procuration à Alberte RETORNAZ)

**Secrétaire de séance :** Mme Alberte RETORNAZ

### DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

#### 1 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES HOMOLOGATION DES TARIFS – ÉTÉ 2011

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les tarifs des activités touristiques gérées par la SEM VALLOIRE pour l'été 2011, annexés à la présente délibération.

#### 2 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESTAURANT DU CRET DE LA BRIVE HOMOLOGATION DES TARIFS 2010/2011

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les tarifs du Restaurant du Crêt de la Brive géré par la SOREVAL pour la saison d'hiver 2010/2011 et pour l'été 2011, annexés à la présente délibération.

#### 3 - SCHÉMA INTERCOMMUNAL DE LA FORÊT - MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE PILOTAGE

Suite à la demande de la Communauté de Communes qui a voté la mise en place expérimentale d'un schéma intercommunal de la forêt, en raison notamment des difficultés d'approvisionnement de la scierie des Ceillettes, ce dispositif devrait permettre de replacer les élus au cœur du dispositif « forêt », le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place expérimentale d'un schéma intercommunal de la forêt, désigne les membres suivants pour faire partie du groupe de pilotage de ce schéma : Denis VINCENT et Pierre CORNU.

#### 4 - BUDGET PARC DE STATIONNEMENT DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative n° 1 sur le budget du Parc de stationnement, qui consiste en des ouvertures et ajustements des crédits.

#### 5 - BUDGET DE LA COMMUNE – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative n° 2 sur le budget Communal, qui consiste en des ouvertures et ajustements des crédits.

#### 6 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative n° 2 sur le budget de l'Eau et assainissement, qui consiste en des ouvertures et ajustements des crédits.

#### 7 - BUDGET ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative n°1 sur le budget des Équipements touristiques, qui consiste en des ouvertures et ajustements des crédits.

#### 8 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION VALLOIRE PATRIMOINE ET CULTURE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention d'un montant de 3 500 € à l'Association Valloire Patrimoine et Culture. Il est précisé que ce montant est prévisionnel et pourra éventuellement être modifié à la baisse par délibération lors de la production de justificatifs par l'Association.

#### 9 - INDEMNISATION TERRAIN RENE MAGNIN ANNÉE 2010 ET 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant de cette indemnisation soit 750€ par an et autorise Monsieur le Maire à procéder à son versement cette année 2010 et pour l'année 2011

#### 10- BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – TARIFS 2011

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer une augmentation de 2.00 % pour l'ensemble des tarifs et ainsi de fixer les tarifs hors taxes à compter du 1er janvier 2011 comme suit :

Prix de l'abonnement	
- eau	30.17 €
- assainissement	30.92 €

Prix du m <sup>3</sup> d'eau	1.00 €
------------------------------	--------

Prix du m <sup>3</sup> d'assainissement	1.13 €
---	--------

#### Prix de la location annuelle des compteurs :

Ø 15	9.80 €
Ø 20	11.59 €
Ø 25	21.40 €
Ø 32	22.60 €
Ø 40	36.40 €
Ø 50	46.21 €
Ø 60	77.08 €
Combiné	113.86 €

#### Prix des travaux de prise en charge sur les réseaux d'eau

Ø 20	341.67 €
Ø 25	374.61 €
Ø 32	404.53 €
Ø 40	437.20 €

#### Redevance "prélèvement d'eau" demandée par l'agence de bassin 0,08 €

#### Personnel Communal

Prix horaire pendant les heures de services	18.68 €
en-dehors des heures de services	24.53 €
Le Dimanche, les jours fériés et la nuit de 2h à 6h du matin	36.40 €

#### Poste à souder pour dégeler les conduites d'eau

- pour compteur Ø 15 et 20	Forfait 74.56 €
- pour compteur Ø supérieur à 20	Forfait 74.56 €
(pour une heure d'utilisation du poste à souder) ensuite /49.26 €/h	

Cureuse d'égouts	Prix de l'heure	89.21 €
------------------	-----------------	---------

Tous ces tarifs sont hors taxes.

#### 11 - INDEMNITÉ DE CONSEIL A MADAME LA TRÉSOSIERE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer l'indemnité de conseil au taux de 100 %, à Madame TANTOLIN, Trésorière, au titre de l'année 2010.

(Cette indemnité de conseil est prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la Loi n° 82213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82 979 du 19 novembre 1982. Il précise que cette indemnité est calculée par application d'un barème à la moyenne des dépenses budgétaires afférentes aux trois dernières années des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et des subventions.

Celle-ci peut être modulée en tout ou partie, et pour l'année 2010 le montant maximal de l'indemnité s'élève à 1 902.09 € soumis aux cotisations CSG et RDS).

#### 12 - DEMANDE DE TRANSFERT DE SUBVENTION A LA RÉGION RHÔNE ALPES

Suite à la décision, en 2007, de la Direction de l'Économie, de la recherche, du Tourisme et des technologies de la Région Rhône-Alpes d'allouer à la Commune une subvention d'un montant de 150 000€ pour la réalisation de l'opération « Aménagements intérieurs de la Maison de Valloire », le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire, et décide, de solliciter auprès du Conseil Régional la prorogation de l'arrêté attributif de cette subvention et de demander le transfert de cette subvention sur l'opération d'aménagement de la Poste et de la Gendarmerie.

#### 13 - ACQUISITION DE TERRAINS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE DE RETOUR DE LA SÉTAZ AU PRAZ

Afin d'aménager la piste de retour de la Sétaz au Praz, il convient d'acquérir des parcelles appartenant à Madame Jeanne SAVOYE, épouse MAGNIN. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
- d'acquérir à Madame Jeanne SAVOYE, épouse MAGNIN les parcelles cadastrées section D N° 588 et N° 589 pour un prix total de 15 694 €,  
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié au nom de la Commune,  
- précise que les frais notariés seront à la charge de la Commune.

#### 14 - ACQUISITION DE TERRAINS POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE GOLF

Afin d'aménager le terrain de Golf des Verneys, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, (Monsieur Adrien SAVOYE, ne prenant pas part ni à la discussion ni au vote) :  
- décide d'acquérir à Monsieur Adrien SAVOYE, la parcelle cadastrée section J N° 590 de 1 230 m<sup>2</sup>, pour un prix total de 6 150 €,  
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié au nom de la Commune, précise que les frais notariés seront à la charge de la Commune.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2010

Le Conseil Municipal de Valloire s'est réuni le mardi 14 décembre 2010 à 17h, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Maire.

**Présents :** MM. Christian GRANGE - Jacques PRAT - Adrien SAVOYE  
Jacques MARTIN - Cyrille JULLIEN - Pierre CORNU - Denis CHANCEL  
Gérard VUILLERMET - Bernard GRANGE - Jean NORAZ  
Philippe GRANGE - Denis VINCENT - MME Alberte RETORNAZ

**Représenté :** M. Michel VIALLET (donne procuration à Christian GRANGE)

**Secrétaire de séance :** Mme Alberte RETORNAZ

### DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

#### 1 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du compte-rendu annuel de la SEM VALLOIRE pour la période s'étendant du 1er octobre 2008 au 30 septembre 2009.

#### 2 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESTAURANT DE THIMEL - HOMOLOGATION DES TARIFS 2010/2011

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs du Restaurant de Thimel géré par Monsieur et Madame THORAL pour la saison d'hiver 2010/2011.

#### 3 - TARIFS DES SECOURS SUR PISTES DES ÉVACUATIONS SANITAIRES EN AMBULANCES ET DES TRANSPORTS HÉLIPORTÉS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
- adopte le principe de remboursement des frais de secours, qui sera applicable sur le territoire de la Commune,  
- charge le concessionnaire du domaine skiable de VALLOIRE de procéder d'une part aux évacuations et au transport des blessés et d'autre part au recouvrement de tous les frais de secours engagés. Ces tarifs seront facturés aux personnes secourues ou à leurs ayants droits,  
- précise que la participation financière s'applique à toutes les opérations de secours consécutives ou non à un accident,  
- précise que le recouvrement des sommes dues sera effectué par le Receveur Municipal de Saint-Michel-de-Maurienne au vu de titres de recettes émis par le régisseur de recettes des secours sur le domaine skiable de VALLOIRE.

#### TARIFS DES SECOURS SUR PISTES :

Tarifs unitaires des prestations en euros TTC

Front de neige, transport	56 €
Accompagnement (zone rapprochée et éloignée)	56 €
Zone rapprochée	193 €
Zone éloignée sur piste	330 €
Zone Hors-piste de proximité	376 €
ZONE Hors-piste	651 €

#### Interventions exceptionnelles

- Pisteur-secouriste	65 €/heure
- Engin de damage	203 €/heure
- Scooter, quad, 4x4	73 €/heure

Frais de relance impayés : 26 €

#### TARIFS DES ÉVACUATIONS SANITAIRES EN AMBULANCES :

Tarifs unitaires des prestations en euros TTC

#### Transports primaires

Bas des pistes- Cabinet médical de Valloire	115 €
Bas des pistes - Centre hospitalier de St-Jean-de-Mne	184 €
Cabinet médical de Valloire - DZ	110 €

#### Transports secondaires

Cabinet médical - Centre Hospitalier St-Jean-de-Mnne	184 €
Cabinet médical - Centre hospitalier Chambéry	354 €
Cabinet médical - Centre hospitalier Grenoble	407 €

#### ÉVACUATIONS SANITAIRES / SAPEURS POMPIERS :

(uniquement en cas de carence des Ambulances):

Tarif unitaire en euros TTC	
Prestation :	160 €

#### TARIFS DES SECOURS HÉLIPORTÉS :

Tarif à la minute en euros TTC	
La minute de vol	49.80 €

#### 4 - CONVENTION MODALITÉS DE FACTURATION TARIFS DES SECOURS SUR PISTES AVEC LA SEM VALLOIRE - SAISON 2010/2011

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention sur les modalités de facturation des frais de secours sur pistes avec la SEM VALLOIRE pour la saison d'hiver 2010/2011.

#### 5 - CONVENTION RELATIVE AUX SECOURS HÉLIPORTÉS HIVER 2010/2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tarif pour l'année 2010-2011 à 49,80 € la minute et autorise Monsieur le Maire à signer la Convention avec le SAF.

## **6 - PROJET DE CRÉATION D'UNE FILIALE DE DÉVELOPPEMENT PHOTOVOLTAIQUE PRISE DE PARTICIPATION DE LA SOREA**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de prise de participation de la SOREA dans sa filiale de développement photovoltaïque « SUNALP » à hauteur de 66 % (660 000 €).

## **7 - BUDGET PARC DE STATIONNEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 du budget Parc de stationnement comme ci-dessous : en section d'exploitation en recettes et en dépenses à 4 500 €

## **8 - BUDGET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES – DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 sur le Budget Equipements Touristiques comme ci-dessous : en section de fonctionnement en recettes et en dépenses à – 54 122 €, en section d'investissement en recettes et en dépenses à 105 112 €.

## **9 - BUDGET DE LA COMMUNE – DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 3 sur le Budget de la Commune : en section de fonctionnement en recettes et en dépenses à 75 205 €, en section d'investissement en recettes et en dépenses à 61 100 €

## **10 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DES VERNEYS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'Association Amicale des Verneys pour réaliser un feu d'artifice pour Noël, contribuant à l'animation générale de la Station.

## **11 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DU TABLEAU SAINT BERNARD DES ALPES DE LA CHAPELLE DE LA BORGÉ**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de réaliser les travaux de restauration de ce tableau pour un montant de 11 024.25 €HT,
- sollicite l'aide du Conseil Général de la Savoie et de l'Etat (DRAC), précise que la délibération en date du 12 octobre 2010 est rapportée.

## **12 - MODIFICATION N°15 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

approuve les principes de cette modification du POS,

autorise Monsieur le Maire à engager toutes les formalités nécessaires à cette modification du POS N° 15.

## **13 - CONVENTION D'ÉTUDE SUR LES ENJEUX AGRICOLES AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

autorise Monsieur le Maire à signer la Convention d'étude,

sollicite auprès de la Direction des Politiques Territoriales du Conseil Général – Cellule Agriculture - l'aide financière la plus élevée possible, sollicite de la part du Conseil Général l'autorisation de démarrage anticipé de cette étude.

Le coût de cette étude est de 3 743.48 €TTC, étant précisé qu'une aide peut être obtenue de la part du Conseil Général.

## **14 - ACQUISITION DE TERRAINS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE DE RETOUR DE LA SETAZ AU PRAZ**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir auprès de Madame Émilienne DUVERNEY-PRET, épouse GIRAUD, la parcelle cadastrée section D N° 590 de 615 m², pour un prix total d'achat de 1 230 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié au nom de la Commune,
- précise que les frais notariés seront à la charge de la Commune.

## **15 - ÉCHANGE DE TERRAINS POUR REGULARISATION FONCIERE AUX PLANS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de procéder à l'échange ci-dessous :

la Commune cède à l'Indivision Jean Adrien MAGNIN, la parcelle cadastrée section D N° 2874p pour 58 m²,

la commune acquiert à l'Indivision Jean Adrien MAGNIN, les parcelles cadastrées section D N° 1089p pour 17 m², N° 1090p pour 2 m² et 3 m², N° 1091p pour 10 m² et 26 m², soit un total de 58 m².

fixe la valeur de cet échange à 2 320 €,

précise qu'il n'y a pas de soulte,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié au nom de la Commune,
- précise que les frais notariés seront pour moitié à la charge de la Commune, et pour l'autre moitié à celle de l'Indivision Jean Adrien MAGNIN.

## **16 - ÉCHANGE DE TERRAINS POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE GOLF ET LA RÉGULARISATION DES EMPRISES DE VOIRIE DU HAMEAU DES GRANGES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (Monsieur Adrien Savoye, ne prenant pas part aux débats ni au vote, quitte la séance)

décide de procéder à l'échange ci-dessous,

la Commune acquiert l'emprise de la route de la ferme des Granges auprès de Monsieur Adrien SAVOYE, c'est-à-dire les parcelles cadastrées section B N° 2185 pour 202 m², N° 2186 pour 108 m², N° 2188 pour

51 m², N° 2189 pour 30 m², et la parcelle cadastrée section C N° 3497 pour 47 m², la valeur de ces parcelles est fixée à 3 €le mètre carré, soit 1 314 €

la Commune acquiert l'emprise du chemin du Four auprès de Monsieur Adrien SAVOYE, c'est-à-dire les parcelles cadastrées section C N° 3692 pour 5 m², N° 3694 pour 7 m², N° 3695 pour 44 m², N° 3698 pour 12 m², et N° 3699 pour 42 m², la valeur de ces parcelles est fixée à 25 € le mètre carré, soit 2 750 €

la Commune acquiert auprès de Monsieur Adrien SAVOYE, la parcelle cadastrée n° 658p pour 562 m², située dans l'emprise du projet de terrain de golf, la valeur de cette parcelle est fixée à 5 €le mètre carré, soit 2 810 €

la commune cède à Monsieur Adrien SAVOYE, les parcelles cadastrées section J N° 656p pour 51 m², N° 657p pour 44 m², N° 1528p pour 45 m², et N° 1530p pour 49 m², la valeur de ces parcelles est fixé à 36.37 €le mètre carré, soit 6 874 €

- fixe la valeur totale de cet échange à 6 874 €,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié au nom de la Commune,

- précise que les frais notariés seront pour moitié à la charge de la Commune, et pour l'autre moitié à celle de Monsieur Adrien SAVOYE.

## **17 - ACQUISITION DE TERRAINS POUR L'ÉLARGISSEMENT DE LA PISTE DES LUTINS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-décide d'acquérir auprès de Madame Marie Élise RAMBAUD, épouse GRANGE Victor, la parcelle cadastrée section C N° 383 de 1 095 m², pour un prix total d'achat de 2 190 €

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié au nom de la Commune,

- précise que les frais notariés seront à la charge de la Commune.

## **18 - ACQUISITION DE TERRAINS POUR L'ÉLARGISSEMENT DE LA PISTE DES LUTINS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir auprès de Monsieur Patrick MARTIN, la parcelle cadastrée section

C N° 384 de 750 m², pour un prix total d'achat de 1 500 €,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié au nom de la Commune,

- précise que les frais notariés seront à la charge de la Commune.

## **19 - ACQUISITION DE TERRAINS POUR L'ÉLARGISSEMENT DE LA PISTE DES LUTINS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

décide d'acquérir auprès de Monsieur Paul OLLIER, la parcelle cadastrée section C N° 420 de 6 000 m², pour un prix total d'achat de 12 000 €,

autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié au nom de la Commune,

précise que les frais notariés seront à la charge de la Commune.

## **20 - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE PROTECTION RÉGULATION ET REMISE EN SERVICE DE LA MICROCENTRALE DE LA CALYPSO LOT N°1 GÉNIE CIVIL ET CANALISATIONS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 qui doit donc intervenir sur le lot N°1 Génie et civil et canalisations attribué à l'entreprise TRUCHET, portant le montant du marché de 488 246.50 €HT à 523 629.50 €HT, soit une plus-value de 35 383.00 €HT.

## **21 - MARCHÉ DE SERVICE POUR LES TRANSPORTS SANITAIRES EN AMBULANCES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à son exécution avec les Ambulances Roux pour une période de 3 ans, soit jusqu'au mois d'avril 2013.

## **22 - PLAN ET REGLEMENT DE FORMATION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en œuvre d'un Plan de formation pluriannuel et mutualisé, ainsi que du règlement de formation professionnelle à compter du 1er janvier 2011.

## **23 - TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- supprime un poste d'adjoint technique 1° classe,

- supprime un poste de Technicien supérieur chef,

- crée un poste de saisonnier affecté à l'équipe voirie, 2 mois l'été, 4 mois l'hiver,

- approuve le tableau des effectifs de la Commune modifié en conséquence.

## **24 – VENTE DE L'HOTEL DE LA SÉTAZ**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les conditions essentielles de la promesse de vente, notamment : la destination du bâtiment : uniquement à usage d'hôtel 4 étoiles, pendant une durée minimale de 18 ans, le prix de la vente, de 1 200 000 €, la date limite de la validité de la vente, fixée au mois de juillet 2012.

- autorise Monsieur le Maire à signer cette promesse de vente, telle qu'annexée à la présente délibération.

## **AFFAIRES DIVERSES**

Bail de la Ferme de l'Adroit aux Granges :

Le Conseil municipal consent à casser le bail emphytéotique en vigueur avec Monsieur Péronne moyennant le versement au profit de ce dernier, par la Commune, d'une indemnité de sortie de 30 000 €, sur laquelle seront retenus les loyers impayés.

La Commune va ensuite conclure un bail rural avec les actuels exploitants.

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2010**

Le Conseil Municipal de Valloire s'est réuni le mardi 28 décembre 2010 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Maire.

**Présents** : MM. Christian GRANGE - Jacques PRAT - Adrien SAVOYE - Jacques MARTIN - Cyrille JULLIEN - Pierre CORNU - Denis CHANCEL - Gérard VUILLERMET - Michel VIALLET - Jean NORAZ - Philippe GRANGE - Denis VINCENT - MME Alberte RETORNAZ

**Représenté** : M. Bernard GRANGE (donne procuration à Jacques PRAT)

**Secrétaire de séance** : Mme Alberte RETORNAZ

## **DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES**

### **1 - BUDGET PRIMITIF 2011 ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2011 des Équipements Touristiques qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 2 401 367€, et en section d'investissement en recettes et dépenses à 1 924 096€.

### **2- BUDGET PRIMITIF 2011 MICROCENTRALES**

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et deux abstentions (Pierre CORNU et Gérard VUILLERMET), approuve le Budget Primitif 2011 des Microcentrales qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 66 839€, et en section d'investissement en recettes et dépenses à 61 579€.

### **3- BUDGET PRIMITIF 2011 PARC DE STATIONNEMENT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2011 du Parc de stationnement qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 187 276 €, et en section d'investissement en recettes et dépenses à 171 489 €.

### **4 - BUDGET PRIMITIF 2011 EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2011 de l'Eau et Assainissement qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 848 248 €, et en section d'investissement en recettes et dépenses à 1 583 858 €.

### **5 - AVENANT N°1 MARCHÉ DE TRAVAUX TRUCHET POUR LA POSE DU COLLECTEUR D'EAUX USÉES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 et toutes les pièces nécessaires à son exécution avec l'entreprise TRUCHET suite à la réalisation de travaux supplémentaires et/ou différents de ceux initialement prévus, notamment la mise en œuvre de 3 500 m3 de matériaux supplémentaires pour stabiliser le talus sur la rive droite et le drainage des eaux, et la réalisation d'une passerelle suspendue au niveau du Camping.

Ces modifications ayant entraîné des plus-values et des moins-values, le montant initial du marché de 895 544.93 € HT est porté à 913 603.94 € HT soit une augmentation de 18 059.01 € HT.

### **6 - AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT POUR LA RÉALISATION D'UN BATIMENT A USAGE DE DÉCANTEUR-DÉGRILLEUR**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de défrichage de la parcelle communale cadastrée section B N° 1856 lieu-dit La fleur.

### **7 - RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA CATÉGORIE C**

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'instituer l'indemnité d'administration et de technicité aux agents de la catégorie C.

## **AFFAIRES DIVERSES**

Remerciements à Monsieur le Conseiller Général Jean-Michel GALLIOZ, qui a assisté à la séance du Conseil.

Il a à cette occasion fait le point sur les dossiers de subventions déposées par la Commune auprès du Conseil Général de la Savoie, en particulier au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes 2011.

Dans le cadre de ce programme, sont éligibles le projet de réhabilitation de la Salle polyvalente, et l'installation de toilettes sèches aux Verneys et à Plan Lachat.

# 28<sup>ème</sup> concours de sculptures sur neige

PRIX DU JEUNE PUBLIC



PRIX DU PUBLIC



PRIX DU JURY NATIONAL



PRIX INTERNET



PRIX DU JURY INTERNATIONAL



**PRIX DU JURY INTERNATIONAL**  
Conte du Diable - Ernst / Breton / Hacche (Canada)

**PRIX DU JURY NATIONAL**  
Trait d'Union - Veuillet / Grosset / Georgeault

**PRIX DU PUBLIC**  
La Fierté Belge Vanhandenhove / Redant / Blanckaert (Belgique)

**PRIX DU JEUNE PUBLIC**  
Ancient Siam Piyanak and Kinnaree Muekhuntod / Jantravongsa / Sudjantuek (Thaïlande)

**PRIX DES ARTISTES**  
L'Arche ou le dernier voyage - Ducret / Bernard / Zamojski

**PRIX INTERNET** (non officiel)  
La Liberté de se taire? - Dieu / Carbasa / Delamour

## Aurore Savoye aux universiades en Turquie

Suite à une année blanche pour cause d'opération des ligaments croisés du genou, Aurore retrouve doucement son niveau. Après un premier résultat en coupe d'Europe plutôt décevant (20<sup>ème</sup> à Puy St Vincent) elle décroche tout de même son billet pour la Turquie où elle a participé aux universiades (jeux universitaires olympiques) à Erzurum plus exactement, les 29 et 30 janvier 2011. Aurore s'y est classée 4<sup>ème</sup> en snowboardcross.

### Pour la soutenir :

- [www.auroresavoye.com](http://www.auroresavoye.com)
- Site officiel de l'Equipe de France (infos, photos, résultats, vidéos, tableau des médailles, etc...) : [www.sport-u.com](http://www.sport-u.com)
- Page Facebook des Bleus : France U - Universiade Erzurum 2011
- Diffuseur officiel de l'événement en France : Ma Chaîne Etudiante accessible sur CanalSat (175), Numéricable (55), Free (93), Orange (193), Neuf (69), BBox (130) et Fransat (153)

# 20<sup>ème</sup> concours de sculptures sur glace



PRIX DU PUBLIC & DU JEUNE PUBLIC



Ancient Siamese Swan - MUEKHUNTOD Panom - Thaïlande



Cubicube - JAGGI Pierre - Suisse



PRIX INTERNET

Amour Source de vie - ERNST Martin - Canada



PRIX DU JURY, DES ARTISTES & DE LA PRESSE

Le cri étouffé - BURGER Christian - France

crédit photos : P.Delanoy - Xavier Aury